

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Objet :		
	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	
	EOOD TRUCK ALLEBONT do NEIGE	

Date et heure limites de remise des offres: le 18 avril 2017 12h00

I. COLLECTIVITE DELEGANTE:

Commune de Praz-sur-Arly - Mairie - 36 Route de Megève - 74120 Praz-sur-Arly

Tél.: 04.50.21.90.28 Fax 04.50.21.99.02

II. MODE DE PASSATION :

Procédure de délégation de service public conformément à l'article L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure retenue fusionne les phases de candidatures et d'offres.

III. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CONVENTION ENVISAGEE :

Objet: Exploitation d'un food truck au pied des pistes.

La commune autorise l'occupation d'un emplacement de 25m², à charge de l'exploitant de fournir la licence de débit de boisson, le véhicule équipé et les aménagements amovibles.

Le terrain est mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine public et moyennant un loyer dont le montant reste à négocier.

IV. DUREE DE LA CONVENTION: 3 ans

V. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- Les éléments juridiques relatifs à la structure de l'entreprise : forme juridique, date de création, extrait original du registre du commerce et des sociétés si l'entreprise est immatriculée, copie certifiée conforme des statuts.
- Les éléments financiers relatifs à l'entreprise : bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices clos (sauf si l'entreprise a été créée plus récemment).
- le cas échéant, la liste et les références des principaux associés.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Les références et expériences de l'entreprise dans les domaines d'exploitation de service public similaires ou comparables.
- Attestations sociales, fiscales, parafiscales.
- Attestation de déclaration régulière des salariés.

Les entreprises en cours de création devront démontrer leur capacité à exploiter ce type d'activité (moyens financiers, expériences professionnelles, ...) et s'engager à régulariser leur situation avant le début d'exploitation.

VI. PRESENTATION DES OFFRES:

- L'offre sera rédigée en langue française, elle présentera le projet du candidat et une note indiquant comment il entend répondre au cahier des charges.

La sélection des offres interviendra au terme des discussions avec les candidats retenus selon les critères suivants :

- Qualité du projet proposé : 70 %
 - · fournisseurs produits locaux,
 - fait maison,
 - diversité de la carte,
 - prix pratiqués,
 - concept,
 - références,
- Montant de la redevance proposée : 30 %.

VII. RETRAIT DES DOSSIERS :

Par courrier ou sur demande adressée : Mairie

36, route de Megève 74120 PRAZ-SUR-ARLY Tel : 04.50.21.90.28

urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

VIII. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:

Sous double enveloppe contre récépissé ou par voie postale en recommandée avec accusé de réception à :

Mairie 36, route de Megève 74120 PRAZ-SUR-ARLY

L'enveloppe intérieure portera la mention : « candidature délégation de service public en vue de l'exploitation d'un food truck au front de neige » contenant les pièces à produire : « NE PAS OUVRIR ».

IX. RENSEIGNEMENTS:

Mme Cécile CORNILLON, DGS Mairie – Tél. 04.50.21.90.28

X. <u>DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES</u> : le 18 avril 2017 - 12h00